



BIO-SYNERGIE 2019

26^{ème} Foire bio à MONTAUBAN

Samedi 28 Septembre et Dimanche 29 Septembre 2019
sur le site d'EURYTHMIE

Chères exposantes, chers exposants,

Pour cette 26^{ème} édition de la foire Bio-Synergie, l'association Echo-Synergie est heureuse de vous accueillir le

Dimanche 29 septembre 2019 de 9h à 19h
sur le site d'Eurythmie : parvis, hall et coulée verte, entrée libre

Ainsi que Samedi 28 septembre 2019 de 18h à minuit
sur le parvis devant Eurythmie pour une soirée festive « restauration & concert »

Pour cette année l'équipe d'EchoSynergie souhaite encore et toujours faire de la foire bio de Montauban un évènement festif et convivial tout en ayant le souci d'informer et de faire partager les connaissances autour du vivant et de la bio. Tout au long de la journée, les stands des producteurs, les animations, les ateliers et les conférences mais aussi les concerts et les stands de restauration enrichiront de leur diversité cette journée.

La foire BIO-SYNERGIE est maintenant reconnue dans toute la région d'Occitanie, joignez-vous à nous pour faire de cette journée un moment inoubliable.

Pour cela vous nous soumettez votre dossier d'inscription dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires à la validation de votre demande impérativement avant le 10 juin 2019 (10€ de remise si envoi avant le 31 mai 2019).

Nous vous rappelons que les désistements des animations ou des ateliers sur stand après l'élaboration du programme nous occasionnent de grosses difficultés de gestion. Nous soulignons également l'engagement que constitue votre participation par rapport aux visiteurs.

Nous restons exigeants sur la fourniture des certifications bio et nous maintenons la vérification de tous les nouveaux exposants le jour de la foire. Aucune tolérance ne sera acceptée.

Pour 2019 nous soulignons l'importance de la sobriété énergétique sur les stands

- **L'inscription sera gratuite** pour les producteurs en conversion bio 2^{ème} année et en 1^{ère} année d'installation, à condition qu'ils nous renvoient leur dossier complet avant le 10 juin 2019,
- **L'inscription sera gratuite** pour les associations militantes sans but commercial qui s'inscrivent pour la 1^{ère} fois, à condition qu'ils nous renvoient leur dossier complet avant le 10 juin 2019,
- **La possibilité de choisir un stand à l'intérieur dans le hall d'Eurythmie pour des produits fragiles,**
- **Nouveautés 2019 pour le pôle restauration** : nous privilégierons les restaurateurs soucieux de leur **consommation énergétique** (utilisation d'appareils de cuisson à gaz/bois plutôt qu'électriques) ainsi que sur la **limitation des déchets** (utilisation de vaisselle consignée au lieu de jetable). **Présence d'extincteurs obligatoire.**

Par respect pour le travail des bénévoles d'Echo-Synergie, nous vous remercions par avance **de respecter les délais**, de suivre les consignes jointes et d'écrire le plus lisiblement possible. **Nous vous demandons de prendre connaissance de notre règlement intérieur** joint à ce dossier d'inscription définissant les modalités d'inscription et de fonctionnement le jour de la foire. Nous vous rappelons que chaque dossier est individuel et qu'en cas de stand partagé chaque exposant doit faire une demande séparée.

Vous serez informés de l'acceptation de votre dossier dans les meilleurs délais, une fois que l'ensemble des dossiers auront été examinés par le comité de sélection, dont les décisions sont souveraines et sans appel.

Pour cette 26^{ème} édition, l'équipe d'Echo-Synergie compte sur vous pour que BIO-SYNERGIE 2019 reste un lieu d'échanges, de partages, de rencontres et une véritable fête de la BIO en Tarn et Garonne.

Biologiquement vôtre.

L'équipe de l'association Echo-Synergie



Participation à la 26^{ème} Foire BIO à MONTAUBAN,

Samedi 28 et Dimanche 29 Septembre

Pièces à fournir avant le 10 juin 2019

ATTENTION :

- Les dossiers reçus incomplets ne seront pas traités et seront renvoyés.
- La certification représentée par l'un des labels BIO est **obligatoire**.
- L'association ne réinscrit pas systématiquement les exposants présents les années précédentes.
- L'association ne garantit pas l'inscription dans le programme pour les dossiers reçus après le 10 Juin 2019.

Agriculteurs / producteurs biologiques :

- Certification(s) bio 2019 / 2018.

Gratuité pour les agriculteurs / producteurs en conversion bio 2ème année et en installation 1ère année (justificatif à l'appui)

Associations loi de 1901 d'information (information et vente petit matériel, autocollants, badges, tee-shirts en lien avec la cause défendue...):

- Statuts de l'association à fournir si 1ère inscription à la foire ou si modification des statuts.

Associations loi de 1901 avec vente (bijoux, jouets, livres, DVD, CD et autres en quantité importante):

- Statuts de l'association à fournir si 1ère inscription à la foire ou si modification des statuts..

Artisans, transformateurs, auto-entrepreneurs, SCOP :

- Justificatif d'inscription à la Chambre des Métiers, fiche INSEE ou extrait Kbis.
- Certification(s) bio 2019 / 2018 si vente de produits bio.
- Formulaire CERFA 13821*02 pour les auto-entrepreneurs

Entreprises :

- Extrait Kbis ou justificatif d'inscription à la CCI.
- Certification(s) bio 2019 / 2018 si vente de produits bio.

Restaurateurs / producteurs :

- Licence 2019 / 2018 et certification(s) bio 2019 / 2018 pour les matières premières
- Certification(s) bio 2019 / 2018 pour les repas proposés

Pour les nouveaux exposants :

- Une lettre décrivant votre activité, les méthodes de transformation et le sens de votre démarche.

Dans tous les cas :

- La liste de tous les produits présentés.
- Les certificats justifiant l'origine biologique de vos produits, y compris les produits cosmétiques.

Date limite d'inscription : 10 Juin 2019

Une remise de 10€ est attribuée pour les dossiers reçus avant le 31 Mai 2019

Bulletin d'inscription à retourner à :

Association ECHO-SYNERGIE Lagarrigue- 82220 LABARTHE

Tél. : 07.81.20.10.02 - Courriel : www.foirebio82montauban@wanadoo.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la Foire BIO-SYNERGIE à Montauban

OBJET : Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'association Echo Synergie organise et fait fonctionner la Foire BIO à Montauban, dénommée BIO-SYNERGIE. Il précise les obligations et les droits de l'exposant et de l'organisateur.

Le comité d'organisation de la foire se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes dispositions.

1- INSCRIPTION DES EXPOSANTS

Toutes les personnes souhaitant exposer sur la Foire BIO-SYNERGIE doivent en faire la demande à l'association Echo-Synergie, et fournir **chaque année** tous les documents nécessaires à l'examen de leur dossier par le comité de sélection. Les dossiers doivent nous parvenir par courrier avant la date d'inscription indiquée sur le dossier d'inscription. Les exposants recevront par écrit la notification de la décision du comité de sélection. Toute demande incomplète sera considérée comme nulle. Les justificatifs transmis doivent correspondre à la catégorie choisie.

Il n'est pas permis à un exposant de sous-louer même gratuitement, une partie ou la totalité de son emplacement. Cependant un stand collectif est acceptable, chaque exposant du collectif devant joindre au dossier tous les documents nécessaires au comité de sélection et s'engage à être présent sur ce stand.

Les professionnels, associations ou artistes n'ayant pas qualité d'exposant, ne pourront exercer aucune activité sur la Foire.

2- SÉLECTION

L'objet de la Foire étant la promotion de l'agriculture biologique, les exposants des autres catégories sont soumis à des quotas. La répartition moyenne des exposants de la foire est la suivante : **Agriculteurs et autres professionnels de l'agriculture biologique : minimum 50 % - Artisans : 15 % - Autres (associations, revendeurs, entreprises ...) 35 %** (répartition laissée à la libre appréciation du comité de sélection).

Dans tous les domaines, la vente directe sera prioritaire par rapport à la revente, tout comme les exposants locaux seront prioritaires sur ceux géographiquement plus éloignés.

Le comité de sélection statue souverainement sur les admissions et les refus, ainsi que sur la restriction éventuelle de la liste des produits exposés, sans être obligé de donner les motifs de sa décision.

Produits d'origine organique (alimentaires et autres) : ils devront tous être certifiés conformes à la réglementation européenne biologique et/ou respecter les cahiers des charges des marques suivantes : NATURE & PROGRES, BIO COHERENCE, AB, SIMPLES, DEMETER, BIODYNAMIE.

Cosmétiques et produits d'entretien : Seuls les produits certifiés par Nature & Progrès, Cosmébio ou Ecocert seront acceptés.

Textile : seules les fibres issues de culture biologique seront acceptées.

Artisanat d'art : les artisans d'art sont choisis en fonction de l'intérêt écologique et éthique de leur produit ou travail. Une attention particulière sera portée à l'origine et à la qualité des produits bruts, ainsi qu'aux produits de traitement utilisés. Pour toutes les matières d'origine minérale (ex : pierres de bijoux), les exposants devront fournir un certificat de bonne conduite, concernant l'extraction de ces minéraux, qui se porte garant d'une certaine éthique (ex : absence de travail d'enfants).

Associations : sont acceptées toutes celles œuvrant pour l'agriculture biologique, pour la santé, la dignité de l'homme, la protection de l'environnement, le développement du tissu rural vivant, les énergies renouvelables. Dans tous les cas, elles devront fournir la LISTE EXHAUSTIVE DE TOUT le matériel présenté et/ou vendu et une copie des statuts.

Maisons d'édition et les librairies : nous fournir la liste de tous les livres vendus, ainsi que l'inscription au registre du commerce.

Domaine de la santé : les exposants ne peuvent pratiquer ni actes médicaux ou paramédicaux, ni bilan de santé.

En règle générale, le comité de sélection prendra toujours en compte la démarche écologique et sociale des exposants (en particulier dans les liens dits commerciaux, notamment le commerce équitable) qui devront exposer celle-ci dans leur dossier de candidature.

L'admission à une édition de la foire n'implique pas automatiquement l'admission aux cessions suivantes.

3- ANNULATION

L'annulation par l'exposant de son inscription, moins d'un mois avant la Foire, autorise Echo-Synergie à garder la totalité des sommes versées à titre de dédommagement, sauf en cas de force majeure (fournir attestation ou certificat).

4- PRODUITS EXPOSÉS

Les exposants s'engagent à se conformer aux lois et ordonnances d'hygiène en vigueur. En cas de contrôle de la direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Echo-Synergie décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne seraient pas en règle avec la législation.

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits ou les services pour lesquels il a été admis. L'organisation se réserve le droit de faire retirer de l'exposition les produits non mentionnés dans la demande d'inscription ou non conformes.

Le non-respect des conditions imposées par le Comité de Sélection est un motif d'exclusion pour l'année suivante.

Pour les produits de l'agriculture biologique, les exposants devront mettre à disposition des visiteurs leurs licences et certificats et/ou afficher leur mention sur un panneau, si possible celui délivré par l'organisme gestionnaire de la marque.

5- EMPLACEMENT

Les emplacements sont mis à disposition le dimanche à partir de 6h. L'aménagement doit être terminé à 9h. Les véhicules sont stationnés sur les parkings mis à disposition et non sur leur emplacement. Lors du montage et du démontage des stands, les véhicules doivent circuler obligatoirement sur les allées.

Pour des raisons techniques, le plan des emplacements établi par l'association ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée le jour de la Foire. Dans la mesure du possible, il est tenu compte des souhaits particuliers des exposants. Cependant ceux-ci s'engagent à occuper l'emplacement qui leur a été alloué. Aucune modification ne pourra être effectuée lors de la Foire.

Les exposants sont tenus de respecter la délimitation de l'emplacement qui leur est attribué. La distribution de prospectus, d'échantillons, la vente et les panneaux publicitaires sont interdits dans les allées. Les longueurs de stands correspondent aux longueurs demandées, vous devez **prévoir vos passages ou l'accès des visiteurs à l'intérieur de votre stand** dans la longueur (mètres linéaires) commandée.

6- TENUE DES STANDS

Les stands sont fournis à surface nue, chaque exposant doit se munir de son équipement complet. Les exposants sont responsables de leur stand et s'engagent à le restituer dans l'état d'arrivée.

Les exposants sont tenus d'utiliser le tri sélectif mis en place par la commune et les organisateurs. A la fin de la Foire, chacun devra rendre son emplacement sans aucun déchet.

Dans la mesure du possible, l'association Echo Synergie vous incite à réduire l'utilisation d'électricité. En particulier, les projecteurs halogènes de 150 à 500 watts doivent être remplacés par des ampoules économiques ou mieux des projecteurs à LED de 10 à 50 watts.

7- LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Tout exposant est tenu de souscrire à une assurance de responsabilité civile.

Si une raison majeure oblige Echo-Synergie à une annulation de la Foire, les sommes restant disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées, seraient réparties entre tous les exposants, au prorata des sommes versées.

8- APPROVISIONNEMENTS

Nous demandons aux exposants de s'approvisionner, dans la mesure du possible, sur la Foire pour les denrées ne relevant pas de leur production. Pensez à contacter les producteurs concernés avant la foire. Pour tous produits non disponibles, nous joindre au dossier les certificats des fournisseurs de tous vos ingrédients, et si ce n'était pas possible, merci de pouvoir les fournir le jour de la Foire.

9- PUBLICITÉ

Les exposants devront joindre un exemplaire des tracts et documents gratuits distribués.

La publicité par haut-parleur est interdite sur la foire. La distribution de prospectus et de tracts est autorisée uniquement sur le stand.



Participation à la 26^{ème} Foire BIO à MONTAUBAN, Samedi 28 et Dimanche 29 Septembre

BULLETIN d'INSCRIPTION

Recto/Verso à retourner avant le 10 juin 2019

Je souhaite participer à la 26^{ème} édition de la foire BIO-SYNERGIE à Montauban : OUI Non

Si oui :

- 1- en exposant mes produits ou services 2- en animant un atelier ou une démonstration lié à mon activité
3- en proposant une conférence à titre gratuit 4- en étant annonceur dans le programme

Si non : je souhaite être contacté l'année prochaine (le signaler par courriel ou par courrier) OUI Non

1. **Réservation du stand** : au verso de cette page.
2. **Atelier* ou démonstration*** : merci de contacter l'association par mail ou téléphone avant de renvoyer votre dossier.
Description :
3. **Conférence* à titre gratuit** : elle doit être généraliste et ne doit pas cibler des produits destinés à la vente. Titre de la conférence proposée :
Merci de contacter l'association par mail ou téléphone avant de renvoyer votre dossier.
4. **Pour être annonceur dans le programme** : *contacter l'association au 07.81.20.10.02 (tarifs selon dimension)*

**A noter : Une animation ou une conférence est une valeur ajoutée au stand proposé*

IDENTIFICATION

Contact(s) à mentionner dans le programme

Raison sociale :

1- Prénom NOM : Fonction :

2- Prénom NOM : Fonction :

Adresse postale :

CP : VILLE :

Courriel : Téléphone 1 :

Site web : Téléphone 2 :

Synthèse des produits ou services exposés, pour le programme* (joindre liste exhaustive de tout ce qui sera présenté le jour J) :

Complément d'information :

Pour les produits alimentaires, je coche si je suis : Producteur Transformateur Distributeur

Je souhaite recevoir des flyers pour en distribuer dans mes réseaux : OUI Non

**Dans un souci d'harmonisation du programme de la foire bio, Echo-Synergie s'accorde la possibilité d'intervenir sur la synthèse proposée.*

Je coche une seule rubrique du programme de la foire qui me correspond

- Pain, pâtisseries, biscuiterie, confiserie, chocolat
 Légumes et fruits frais ou transformés Fromage, viande, charcuterie, poisson
 Miel et produits de la ruche Produits alimentaires divers Boissons
 Environnement Jardinage, agriculture Plantes aromatiques et médicinales
 Enfance Textile, literie Santé, bien-être - Hygiène, cosmétiques
 Édition, presse, librairie Artisanat bois Artisanat divers et artistes
 Habitat, énergies renouvelables Solidarité, dév. durable, commerce équitable
 Distributeurs bio Animation Restauration

Je m'engage à respecter le règlement intérieur, ci-joint, de la Foire BIO-SYNERGIE

- Pour valider ma demande, je joins mon règlement à mon dossier d'inscription (chèque libellé à l'ordre de l'Association Echo Synergie) Ce dernier sera débité 15 jours avant la foire.

A

Le : Signature



Participation à la 26^{ème} Foire BIO à MONTAUBAN, Samedi 28 et Dimanche 29 Septembre

BULLETIN d'INSCRIPTION

Recto/Verso à retourner avant le 10 juin 2019

Les stands sont nus de 3 mètres linéaires de profondeur et non abrités. Prévoir une longueur de stand vous permettant de circuler autour de votre stand car les stands sont collés les uns aux autres.

	Stand 2 mètres	Stand 3 mètres	Prix par mètre supplémentaire	TOTAL en €*
Restauration	<input type="checkbox"/> 62 €	<input type="checkbox"/> 82 €	84€ + m X 25€	
Producteur-Restaurateur placé dans le pôle restauration	<input type="checkbox"/> 62 €	<input type="checkbox"/> 82 €	Partie restauration 84€ + m X 25€	
			Partie production m X 10€	
<input type="checkbox"/> Stand à l'intérieur : tarif double (montant du stand à reporter 1 fois) réservé aux produits fragiles				
SOUS-TOTAL 1				
<input type="checkbox"/> Électricité : 0,5 KW : 10€			<input type="checkbox"/> Électricité : 1 KW : 25€	
<input type="checkbox"/> Électricité : 2 KW : 45€			<input type="checkbox"/> Électricité : 3 KW : 75€	
<input type="checkbox"/> Électricité : 4 KW : 100€			<input type="checkbox"/> Électricité : 5 KW : 125€	
		<input type="checkbox"/> Électricité : 6 KW : 150€		
SOUS-TOTAL 2 (Sous-total 1 + Électricité)				
<input type="checkbox"/> Remise de 10€ si renvoi du dossier complet avant le 31 mai 2019 (cachet de la poste faisant foi)				
TOTAL à RÉGLER* = sous-total 2 – remise				

*Organisme non assujéti à la T.V.A. par autorisation des services fiscaux

Inventaire général électrique (éclairage, cuisson, réfrigérateur)	Puissance en Watt	Mono ou Triphasé
Total puissance		

Je serai présent uniquement le dimanche 29 Septembre

Je serai présent le samedi 28 et le dimanche 29 Septembre

Les tables, chaises, parasols, etc... ne sont pas fournis. Pour ceux qui prennent l'électricité, pensez à amener rallonges et adaptateur prise européenne.